ble que de pareils faits se passent, le ministre prendrait des mesures.

M. RIGARD. — Les faits qu'on vient de raconter sont exacts. Les officiers subalternes agissent là-bas en toute liberté. Ils peuvent donner libre cours à leurs sentiments de cruauté. Il n'y a aucun contrôle. Il n'y a pas d'habitants dans la région. Ces tortureurs sont sûrs de l'impunité.

Si l'on veut faire cesser ces supplices, il faut retirer du sud de l'Algérie les compagnies de discipline et les placer au milieu des populations. La peur du scandale mettrait un terme à ces tortures. (Applaudissements à gauche).

BRETON ne maintient pas l'amendement. Il dépose une motion invitant le ministre à faire promptement la réforme des compagnies de discipline.

LE GENERAL ANDRE réplique que les faits signalés par Breton remontent à une époque éloignée. Des faits récents n'ont été signalés et les chefs coupables de barbarie ont été punis.

Le ministre condamne le système actuel qui force les sous-officiers à l'isolement démoralisateur. Les sous-officiers sont eux-mêmes victimes de l'organisation actuelle. Nous rapprocherons du littoral les compagnies de discipline (Applaudissements).

Cris : Clôture !

BRETON s'élève contre l'intolérance de la Chambre, qui ne veut pas le laisser répondre au ministre.

On crie : Parlez ! parlez !

BRETON parle au milieu des cris hostiles de la droite et du centre.

M. DE LANJUINAIS, s'adressant à M. Cochery, dit : « En voilà une façon de présider ! »

La motion Breton EST ADOPTEE PAR MAINS LEVEES, ainsi que le chapitre 39.

La suite est renvoyée à 2 h. 1/2.

La séance est levée à midi.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Paul DESCHANEL.

Le Président donne lecture du texte de l'interpellation de MM. Cliche et Ch. Bernard à Millerand « *sur les promesses fallacieuses du ministre du commerce dans son récent voyage à Bordeaux* ».

En l'absence du ministre du commerce, il est décidé, malgré les protestations de MM. Cliche et Charles Bernard, que la date de l'interpellation sera fixée ultérieurement.

Le Président fait connaître que les obsèques de M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale, auront lieu mardi 5 mars, à la cathédrale de Chartres.

Loterie des Instituteurs

La Chambre adopte le projet de résolution de MM. Biblot-Aynard tendant à autoriser l'Union nationale des Sociétés de secours mutuels et des Associations mutuelles d'instituteurs et d'institutrices à organiser une loterie nationale pour la création d'un sanatorium ou seront traités les membres de l'enseignement primaire public atteints de tuberculose.

Loterie des employés des postes

Ce n'est pas fini. M. BERTEAUX fait renoncer, toujours après urgence déclarée, à la commission du budget une proposition de loi autorisant le personnel des postes et télégraphes à organiser une loterie pour l'établissement de sanatoria.

La Chambre adopte par 413 voix contre 39 un projet de crédits supplémentaires, puis elle revient au budget de la guerre.

Les services de remonte

Sur le chapitre 40 (remonte), M. DASQUE demande un relèvement de crédit de 3.615.900 fr. Il se plaint que les chevaux de cavalerie légère ne se vendent pas assez cher, bien que leur élevage soit beaucoup plus coûteux que celui des chevaux de grosse cavalerie.

L'orateur fait l'éloge du cheval du Sud-Ouest, qu'il appelle le meilleur cheval de guerre.

Il prétend que les prix payés par l'Etat ne sont pas rémunérateurs et qu'il faut relever ces prix, si l'on ne veut pas que les éleveurs renoncent à leur industrie.

Il montre ensuite qu'il y aurait un grand intérêt pour l'armée à acheter annuellement 1.500 à 2.000 chevaux de plus.

M. DE SAINT-QUENTIN appuie l'amendement et en demande l'extension aux chevaux de grosse cavalerie et d'artillerie.

L'orateur dit que l'élevage dans le Nord et l'Ouest revient aussi cher que dans le Midi.

Les achats de chevaux ont augmenté depuis trente ans dans le Midi de 400 %, au détriment de l'Algérie et de la Normandie.

M. CAILLAUX demande l'amendement qui, d'après lui, ne répond à aucun intérêt vital.

M. BERTEAUX dit qu'il y aurait un moyen de favoriser l'élevage des chevaux. Ayant constaté que le goût de l'équitation se perd en France, il croit qu'on le ramènerait si on autorisait une partie des dispensés de l'article 23 à faire leur service dans la cavalerie ou l'artillerie après examen préalable.

Les parents seraient alors obligés de faire faire de l'équitation à leurs enfants et il en résulterait plus d'activité dans le commerce des chevaux.

MM. DASQUE et SAINT-QUENTIN se mettent

M. D'ETCHEPARRE propose une augmentation de 1.200.000 francs applicable à tous les chevaux de remonte.

M. LE GENERAL ANDRE repousse l'amendement ainsi modifié.

M. CAILLAUX déclare qu'il est disposé à accepter l'idée de M. Berteaux d'autoriser les dispensés de l'article 23 à faire leur service dans la cavalerie.

L'amendement de MM. Dasque et de Saint-Quentin est rejeté par 379 voix contre 192.

M. D'ETCHEPARRE propose une augmentation de 1.000 francs pour permettre à l'administration de la guerre d'allouer une prime de 10 % en sus du prix de vente à tout éleveur ayant fait naître un produit vendu à la remonte.

M. LE GENERAL ANDRE dit que l'amendement est très intéressant ; mais ce n'est pas 1.000 francs qu'il faudrait voter, c'est deux cents à deux cent cinquante mille francs.

Dans ces conditions, le ministre repousse l'amendement.

L'amendement est rejeté.

M. LAMBRAL RIEUNIER appelle la bienveillance du ministre sur l'élevage dans son arrondissement.

Les chapitres 40, 41 et 42 sont adoptés.

Les ouvriers de la guerre

Sur le chapitre 43, M. LE HERISSE développe une motion tendant à améliorer la situation des employés, ouvriers et ouvrières de l'administration de la guerre.

L'orateur dit que lui et un certain nombre de ses collègues ont déposé une motion qui est en discussion, ils demandent pour les ouvriers et ouvrières de l'administration de la guerre, le service médical et pharmaceutique gratuit, l'usage des eaux thermales, le service militaire compté pour la retraite et le commissionnement, l'assimilation pour la retraite aux ouvriers des tabacs, des salaires égaux à ceux de l'industrie privée.

L'orateur ajoute que l'Etat doit être le meilleur des patrons et que le ministre doit faire dans le prochain budget des propositions qui donnent satisfaction aux travailleurs de l'Etat.

Il critique ensuite le travail à la tâche et regrette que ce mode de travail fasse souvent baisser les salaires.

Il termine en exprimant sa confiance que le ministre lui donnera satisfaction.

M. MAURICE FAURE demande que tous les ouvriers de l'Etat aient les mêmes avantages et qu'avant la fin de la législature, la commission spéciale nommée par le ministre de la guerre dépose son rapport pour que la Chambre puisse prendre une décision.

LE MINISTRE DE LA GUERRE dit qu'une commission instituée par lui fonctionne depuis huit mois et qu'elle a travaillé avec zèle. Il serait facile de donner satisfaction à ce qu'on demande. Mais les deniers de l'Etat sont après tout, chose respectable (Rires et applaudissements).

Le sort des ouvriers est très intéressant. Mais ces questions doivent être étudiées avec soin. Qu'on donne à la commission le temps de les résoudre (Mouvements divers. — Exclamations).

LE MINISTRE DES FINANCES fait remarquer que ces motions doivent s'adresser plutôt à la commission.

M. MAURICE FAURE. — Mais le gouvernement ne peut pas se subordonner à une commission extra-parlementaire.

M. LE HERISSE. — Si nous n'avons rien fait l'année dernière, c'est que le ministre de la guerre nous avait promis d'apporter lui-même une solution. Je demande à la Chambre d'inviter le ministre à tenir ses promesses.

LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Dans ces conditions j'accepte d'étudier la question (Mouvements divers).

Les deux motions SONT ADOPTEES.

DEJEANTE dépose alors une autre motion tendant à ce que la question de la durée maximum de travail soit tranchée avec les autres questions.

L'orateur voudrait que la journée fut fixée à huit heures pour les ouvriers de la Guerre.

LE MINISTRE DES FINANCES la combat. Elle est, dit-il, d'autant moins acceptable que la plupart travaillent à la tâche.

Malgré l'intervention de DEJEANTE, ELLE EST REPOUSSEE PAR 373 VOIX CONTRE 150.

L'artillerie

M. AIMOND vient présenter des observations tendant à une meilleure répartition des commandes entre les établissements d'artillerie. L'orateur critique l'organisation du contrôle et de l'inspection permanente des fabrications de l'artillerie.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT dit que cette institution répond à une véritable nécessité. C'est à elle qu'on doit la mise rapide en France de notre nouveau matériel de campagne. Elle a rendu beaucoup de services.

M. BERTEAUX, rapporteur, soulient les conclusions de son rapport reprises par M. Aimond. Des abus et des gaspillages se sont produits, notamment l'inutilisation d'un matériel neuf à Puteaux.

L'orateur s'élève contre l'inspection d'artillerie qui n'offre plus sa raison d'être et contre la spéculation à outrance des officiers envoyés dans les arsenaux.

LE MINISTRE DE LA GUERRE dit que si le rapporteur a pu constater du matériel inoccupé, cela tient aux nécessités de la fabrication et de la répartition des commandes.

L'inspection permanente d'artillerie n'a jamais échappé aux ordres et au contrôle du Ministre. *Le Ministre doit avoir d'autres renseignements* que ceux des directeurs ; c'est précisément le rôle des inspecteurs.

Pour ce qui est des commandes, le Ministre déclare qu'il accepterait volontiers que cette répartition fut préparée en dehors de lui et sévèrement contrôlée (Très bien).

L'AMIRAL RIEUNIER demande pourquoi on *n'institue pas, pour les ateliers de la Guerre*, le même système de contrôle permanent que l'on a imposé aux établissements de la Marine (Mouvements divers).

M. PELLETAN dit que l'inspection permanente des fabrications doit demeurer étrangère aux besognes purement administratives. Elle n'a été créée que pour donner au ministre des renseignements techniques *sur le matériel même, que* pour étudier et réaliser les améliorations à apporter à ce matériel de combat.

Le ministre répond que la répartition des commandes est une affaire technique.

M. BERTEAUX. — Elle ne peut dépendre que du Ministre lui-même.

M. PELLETAN. — Il est entendu qu'on rend à la direction de l'artillerie les questions de salaires et de la répartition des commandes. Dans ces conditions un vote est inutile.

LE MINISTRE DE LA GUERRE ET LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT déclarent que l'inspection des fabriques ne fait que proposer au Ministre la répartition des commandes.

La motion de M. Aimond, invitant le gouvernement à rattacher à la direction de l'artillerie tous les services des établissements de l'artillerie EST REPOUSSEE PAR 385 VOIX CONTRE 144.

M. LEON MARTIN demande que les gardiens de batteries auxiliaires soient titulaires.

LE MINISTRE dit qu'il étudiera la question.

GROUSSIER vient demander que les délégués des ouvriers de la guerre soient admis dans les commissions chargées d'étudier les réclamations ouvrières.

LE MINISTRE promet de soumettre la question à la commission.

Les chapitres 43 à 47 sont adoptés.

Sur le chapitre 48, M. VILLIERS demande un relèvement du traitement du personnel des poudres et salpêtres.

Il demande une meilleure répartition de l'allocation de 20 centimes, accordée aux ouvriers auxiliaires.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT promet satisfaction.

Les chapitres 48 à 54 sont adoptés.

LES ANCIENS SOLDATS

Sur le chapitre 55, L'AMIRAL RIEUNIER se plaint du retard apporté à l'allocation des secours aux anciens militaires.

Sur le même chapitre, M. BERRY dépose une motion invitant le Ministre de la Guerre à préparer un projet de loi accordant une pension aux anciens militaires dignes de ressources, et ayant servi sous le régime de la loi de 1832, non pourvus de pension.

LE MINISTRE DES FINANCES dit que la commission du budget a émis un avis favorable. Mais, après le vote émis dans cette voie, il faudra en accorder à tout le monde, même à ceux qui ont servi sous le régime de la loi de 1889.

M. SICARD. — Il s'agit là de soldats qui, en 1870, ont combattu, des infirmités ou des maladies. Ils sont très intéressants.

M. LOUIS MARIN appuie l'amendement qui EST ADOPTE PAR 420 VOIX CONTRE 48.

M. CASTELIN vient déposer une motion tendant à appliquer la loi sur les accidents de travail aux ouvriers et employés militaires.

La motion, adoptée par le Ministre, EST ADOPTEE.

Sur le chapitre 55, M. FOREST demande que l'allocation aux anciens soldats soit maintenue à ceux qui ont un emploi de moins de 500 francs.

M. BERTEAUX répond qu'en raison du nombre sans cesse décroissant de ces anciens soldats, ils seront bientôt tous admis au bénéfice de l'allocation.

JOUBE appuie la proposition de M. Forest.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT déclare qu'on va supprimer les distinctions de catégorie.

L'amendement est retiré.

Les chapitres 56 à 61 sont adoptés.

La proposition Lauraine sur l'alcool est renvoyée à la commission de législation fiscale.

La séance, levée à 7 h. 10, est renvoyée à lundi matin.

SÉNAT

Paris, 28 février. — La séance s'ouvre à trois heures, sous la présidence de M. FALLIERES.

M. BOULANGER dépose et lit, au nom de la commission des finances, un rapport sur le projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 129.063 fr. 95 pour les dépenses de la Chambre des députés.

L'urgence est déclarée ; la discussion immédiate est ordonnée.

Le projet est adopté à l'unanimité de 221 votants.

La marine marchande

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur la marine marchande.

La discussion est reprise sur l'article 2.

M. RAYNAL, rapporteur, déclare que le vote émis hier par le Sénat, en renvoyant à la commission l'amendement de M. Poirrier, signifie que la Haute Assemblée désire voir réduire les charges que le projet impose au Trésor.

La commission s'est inclinée devant la volonté du Sénat ; elle a modifié le projet en conséquence.

Le rapporteur explique qu'en proposant de réduire à 10 ans la durée d'application de la loi et d'en ramener l'effet utile de 15 ans à 12 ans, et en diminuant les sommes à débourser par le Trésor au titre de compensation d'armement, la commission réalise une économie de plus de 35 millions.

De plus la commission a adopté l'amendement de M. Gauthier (Aude) sur l'article 6. Cet amendement tend à réduire la prime de navigation et la compensation de 5 % pour les navires à vapeur ayant réalisé aux essais en demi-charge une vitesse inférieure à 12 nœuds, et de 10 % pour ceux de ces navires qui n'ont pas atteint 11 nœuds.

L'orateur se livre à une série de calculs d'où il résulte que l'on peut compter de ce chef sur une réduction de plus de 18 millions.

Si l'on totalise les chiffres précédents, on constate que les nouvelles propositions de la commission aboutissent à une économie finale de plus de 53 millions.

Le gouvernement, par l'organe du ministre des finances, s'est rallié à ces propositions. La commission demande au Sénat de les ratifier.

M. POIRRIER déclare qu'ayant à demi satisfaction, il retire son amendement et adopte les conclusions de la commission pour aboutir.

M. CABART-DANNEVILLE retire l'amendement qu'il a déposé.

L'article 2 est adopté.

L'article 3, modifié par la commission, est mis en discussion.

Sur la demande de M. Raynal, un amendement de M. Gauthier, relatif aux voiliers, est réservé.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE exprime le regret que la durée de 15 ans n'ait pas été maintenue.

L'article 3 EST ADOPTE.

Sur l'intervention de M. CABART-DANNEVILLE, Millerand déclare que le nombre des milles parcourus continuera à être calculé par le service hydrographique de la marine.

Le Sénat passe à l'article 4 (prélèvement de 5 % sur la prime au profit des équipages).

Le premier paragraphe est adopté.

Sur le second paragraphe, M. DE LA JAILLE développe un amendement portant que les sommes provenant de ces prélèvements seront versées à la caisse de prévoyance des marins en vue de diminuer le montant des retenues imposées à ces derniers pour l'alimentation de cette caisse.

L'orateur proteste contre l'exclusion du personnel de la pêche du bénéfice de l'article 4.

M. CHAUMEL combat l'amendement, faisant observer que la loi vise uniquement l'armement de commerce et les marins de commerce.

M. PICHON propose de stipuler en outre que les marins pêcheurs bénéficieront du prélèvement de 5 %.

LE MINISTRE DU COMMERCE demande au Sénat de repousser la proposition de MM. de la Jaille et Pichon, et de s'en tenir au texte de la commission.

La proposition de M. de la Jaille, portant que les prélèvements seront versés à la caisse de prévoyance, EST ADOPTEE PAR 179 VOIX CONTRE 66.

La proposition de M. Pichon, tendant à ce que le prélèvement soit accordé aux marins pêcheurs, est également prise en considération.

M. DE LA JAILLE demande en outre que les versements viennent diminuer le montant des retraites faites aux marins pour l'alimentation des caisses de prévoyance.

Cette proposition EST ADOPTEE PAR 146 VOIX CONTRE 81.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi à deux heures et la séance est levée à six heures.

LA RÉVOLUTION en Espagne

UNE INTERPELLATION A LA CHAMBRE

Madrid, 28 février. — A la Chambre, M. Robert, député de Barcelone, développe une interpellation sur les derniers événements.

Il dit : Il s'agit de quelque chose de plus grave que la grève générale. C'est l'explosion matérielle du mécontentement qui existe dans toutes les classes sociales et notamment dans le prolétariat. Du *mécontentement* il existe non seulement à Barcelone, mais dans toute l'Espagne.

Dans le problème ouvrier de Barcelone deux tendances ont été remarquées : une évolution d'un caractère socialiste et une autre décidément révolutionnaire.

La première aspire à la grève générale ; la seconde tend à la paralysation de la vie entière de la société, produisant un changement radical dans sa façon d'être.

Dans les meeting ouvriers de Barcelone, aucun orateur n'a parlé des avantages de la République sur la monarchie ; mais les orateurs ont seulement défendu les principes socialistes. On demandait la révolution sociale, on excitait les classes ouvrières à lutter contre le capital.

La tendance vers un mouvement révolutionnaire tend à obtenir le triomphe du prolétariat sur les riches et à fomenter la haine des classes.

L'orateur rappelle que dans les meetings on disait que les ouvriers doivent occuper les palais des riches, que la propriété c'est le vol, que les patrons sont les vampires des pauvres.

M. Robert constate que la grève générale a échoué à Madrid, parce que les chefs du socialisme sont plus sages et plus connus ici qu'à Barcelone et sont convaincus que le triomphe de l'anarchisme ne conviendrait pas aux classes ouvrières.

Il ajoute que la situation actuelle n'est pas due au gouvernement, mais à tous. Cependant, le ministère Sagasta est plus responsable, pour avoir soutenu à Barcelone, un préfet qui manquait à ses devoirs, malgré les observations faites auprès du gouvernement.

Il affirme que pour résoudre le problème, il est nécessaire que les gouvernements deviennent les défenseurs des intérêts matériels du pays et les véritables représentants de la justice.

M. Robert déclare ensuite que l'état de malaise du prolétariat est le résultat de l'état général du pays ; il engage le gouvernement à protéger les ouvriers en améliorant leurs conditions matérielles d'existence ; il démontre la nécessité de réformer les services publics et d'augmenter les appointements des employés mal rétribués.

Il montre que la législation relative à la journée de travail ne peut pas être uniforme, car le travail des maçons en plein air n'est pas égal à celui des ouvriers d'usines ; l'orateur croit possible cette concorde sans l'intervention de l'Etat, comme elle s'est faite dans quelques contrées de la Catalogne où les patrons ont établi des caisses de secours et de retraites et sont arrivés à un accord avec les *ouvriers sur différentes questions.*

Le ministre de l'intérieur répondant à M. Robert fait l'historique des événements de Barcelone.

Afin d'établir les responsabilités, le ministre ayant connaissance des dispositions préparatoires, adressa aux préfets une circulaire ayant pour objet d'éviter que la grève avant celle de Barcelone n'éclatât.

Le ministre a reproduit les recommandations du Conseil municipal de Barcelone ; il est intervenu entre les patrons et les ouvriers métallurgistes ; ensuite il livra aux tribunaux les orateurs des meetings.

La déclaration de l'état de guerre trois heures après que la grève eût éclaté démontre que les autorités étaient prévenues ; il ajoute que le manque de respect envers les autorités a été une des causes du mouvement. Le préfet fut conservé à son poste aussi longtemps que l'on crut à son prestige, mais lorsque *le gouvernement comprit que le préfet* n'avait plus d'autorité, il le remplaça avec la formule usitée dans le décret : le gouvernement a donc accompli son devoir.

Nouveaux troubles

On télégraphie de Carthagène :

Dans la région des mines, une nouvelle agitation fermente. Un télégramme de Tolède annonce que la question des octrois a provoqué une émeute.

A Madridejos, les émeutiers ont brûlé les papiers de l'octroi, dont ils ont lapidé les bureaux : *ils ont en outre, coupé les fils télégraphiques.* La gendarmerie est partie pour Madridjos.

L'ATTITUDE DES SOCIALISTES

Voici comment les principaux chefs des groupes ouvriers de Madrid expliquent leurs abstention :

« Le parti socialiste, dit Pablo Iglesias, condamne la grève générale dans les circonstances actuelles. Un jour, peut-être, elle deviendra nécessaire, mais, pour l'instant, elle ne peut donner aucun résultat pratique. Les ouvriers conscients savent que les victimes doivent être nécesairement des ouvriers. Ce qu'il faut faire avant toute chose, c'est créer des caisses de résistance. Or, les ouvriers de Barcelone n'en ont pas et nous ne pouvons, par un esprit de solidarité mal entendue, vider les nôtres pour soutenir une grève à l'efficacité de laquelle nous ne croyons aucunement. Nous avons besoin de tous nos fonds pour soutenir les grèves partielles de ceux qui contribuent à alimenter nos caisses. Voilà ce qui nous oblige à refuser notre appui matériel et moral aux grévistes de Barcelone.

Largo, président du Cercle des sociétés ouvrières de Madrid, *dont font partie 15.000* travailleurs, fait les déclarations suivantes :

« Nous déplorons sincèrement ce qui arrive à Barcelone, mais nous sommes décidés à ne pas seconder la grève des ouvriers de cette ville. Pour atteindre le but que nous poursuivons, nous croyons qu'il est plus pratique de créer des caisses de résistance et d'organiser de puissantes associations afin d'améliorer peu à peu les conditions du travail. C'est par la persuasion et non par la violence que nous aspirons à nous faire écouter. »

Juan-José Morato enfin, qui est un des chefs les plus militants du parti socialiste ouvrier, s'exprime comme suit :

« La tranquillité qui règne à Madrid n'est pas un symptôme d'hostilité contre les ouvriers de Barcelone. Le fait que les travailleurs de Madrid ne secondent pas la grève de leurs camarades, signifie simplement que le moyen employé leur semble pernicieux. Personne ne met en doute que les ouvriers métallurgistes de Barcelone aient raison. nous savons tous que le gouvernement est responsable de ce qui est arrivé et nous sommes persuadés qu'avec un peu de prévoyance on aurait pu éviter l'effusion de sang. Mais les ouvriers de Madrid estiment que la grève générale est dangereuse pour le prolétariat et, en se conduisant comme ils le font, ils ne trahissent nullement la cause des revendications sociales. On aurait donc tort de croire qu'ils sont des déserteurs et que le gouvernement a acheté leur abstention. »

Les explications qui précèdent ne satisferont peut-être pas les grévistes barcelonais dont les pauvres délégués, que j'ai vu pleurer en racontant la détresse de leurs camarades, auront fait inutilement le voyage de Madrid. Par contre, l'attitude des ouvriers madrilènes fait la joie des réactionnaires, qui n'épargnent pas à ces bons, à ces excellents travailleurs, si respectueux de l'ordre, leurs plus ironiques félicitations !...

La conférence des sucres

Bruxelles, 28 février. — La conférence des sucres a tenu hier deux séances, dont voici le procès-verbal officiel :

« Dans la séance du matin, la conférence a repris l'examen de la question de l'abaissement éventuel des surtaxes dont sont frappés les sucres à l'importation dans les divers pays producteurs.

» Des déclarations conciliantes ont été formulées par les délégués des pays les plus directement intéressés et chez lesquels le chiffre des surtaxes est particulièrement élevé.

» Il a été ensuite procédé à un nouvel échange de vues, quant à la date de la mise en vigueur de la convention à intervenir ; les diverses délégations se sont trouvées d'accord pour soumettre à leurs gouvernements respectifs des propositions définitives, relativement aux deux points envisagés.

» A la séance de l'après-midi, en attendant que les diverses délégations aient pu recevoir des instructions définitives de leurs gouvernements sur les points examinés le matin, la conférence s'est occupée de la rédaction des autres dispositions à figurer dans la convention et sur lesquelles une entente paraît dès à présent réalisée. »

D'après des renseignements particuliers, toute la discussion a roulé entre les délégués anglais et les délégués austro-hongrois ; les premiers voulaient faire réduire les droits d'entrée sur les sucres dans les divers pays à 5 fr ; or, en Autriche-Hongrie, ces droits sont aujourd'hui de 27 fr. 50 ; il y aurait donc une diminution de 22 fr. 50 ; les Autrichiens et surtout les Hongrois, menacés par l'importation éventuelle des sucres russes, se refuseraient à consentir une pareille réduction et les Anglais menaceraient d'interdire le marché de Londres à leurs sucres.

On croit que finalement les Autrichiens et les Hongrois céderont, mais on prétend que la convention qui interviendrait ne serait pas soumise aux Parlements des divers pays représentés et qu'en conséquence, la conférence n'aurait pas de grands effets.

La Guerre Sud-Africaine

Les défaites anglaises

PERTES CONSIDERABLES

Londres, 28 février. — Le War Office a publié hier une dépêche de lord Kitchener annonçant que les Boers avaient attaqué l'avant-garde du colonel Byng. Voici deux dépêches non officielles qui donnent des renseignements complémentaires sur cette affaire.

Prétoria, 28 février. — Un commando boer, sous les ordres de Alberts Ross et des deux Botha, renforcé de quelques Transvaaliens a essayé de forcer la ligne des bockhiins de Vrede défendue par les colonels Byng et Rimington, pour se diriger vers le nord.

Les troupes coloniales, néo-zélandaises, placées sous les ordres du colonel Garratt, qui ont eu à soutenir le gros de l'affaire, se sont conduites avec la plus grande bravoure. Tout en empêchant les Boers de mettre leur projet à exécution, les Néo-Zélandais ont subi des pertes élevées ; *ils ont eu, en effet, deux officiers* et dix-huit hommes tués et cinq officiers et trente-trois hommes blessés.

Prétoria, 26 février. — Les Boers, au nombre desquels se trouvaient quelques Transvaaliens, étaient placés sous les ordres de Roos, de Hans Botha, de Mahoni et de Wessels.

Quand on pense aux difficultés et au danger qu'offre la résistance à des attaques soudaines de ce genre, il est évident que les pertes britanniques en cette occasion sont relativement peu élevées.

Autant qu'on sache jusqu'ici, une centaine environ des 600 ou 800 Boers ont réussi à rompre la ligne. »

Dans sa dépêche relative à l'attaque de la ligne d'avant-postes du colonel Byng, lord Kitchener n'a pas dit de quel Bothasberg il s'agit, car il y en a deux ; l'un est une chaîne de montagnes assez considérable située à 25 milles environ au nord-est de Middelburg, dans l'est du Transvaal, l'autre est une montagne de moindre importance, située à cinq milles environ au sud-est de Vrede dans l'Etat d'Orange et surplombant la route qui relie Vrede à Harrismith. Mais, des récits détaillés reçus aujourd'hui, il ressort clairement que c'est cette dernière montagne qui a été le théâtre de l'engagement.

Le War Office continue à laisser le public dans l'ignorance de ce qui se passe et semble même vouloir l'égarer par certains oublis et certaines équivoques. En dehors de la dépêche de quelques lignes relative à l'attaque contre la colonne Bing, il n'y a rien d'officiel. Mais, dans la liste des pertes publiée ce soir, on trouve : blessés à Langervocht, près Klipriver, le 24 février, 2 officiers et 21 hommes ; blessés : 5 officiers et 31 hommes, tous appartenant à l'infanterie montée de la Nouvelle-Zélande.

Il s'agit là probablement des pertes se rapportant à l'affaire qui a eu lieu près de Klerksdorp, car, là aussi, c'étaient les Néo-Zélandais qui étaient engagés.

Le War Office s'est naturellement gardé d'apprendre quoi que ce soit sur le sort de l'escorte du convoi capturé près de Klerksdorp à la colonne von Donop. On peut en conclure que si le ministère n'a pas cru devoir annoncer que cette escorte de plus de 600 hommes a été tout ou partiellement capturée avec ses deux canons, c'est qu'il se fondait sur l'habitude très connue qu'ont les Boers de relâcher leurs encombrants prisonniers.

Il serait vraiment intéressant de calculer combien de milliers d'Anglais les Boers ont capturé depuis le commencement des hostilités. Ce chiffre désillusionnerait certainement tous ceux qui ne cessent de vanter le « courage superbe » des troupes britanniques. Dans la dépêche officielle sur cette affaire, le ministère disait : « Pas de détails reçus. » Mais dans la liste des pertes, je trouve : blessés, 18 hommes de la colonne de von Donop, à Neser-Farm, près de Klerksdorp (pas de date).

POURQUOI LA GUERRE CONTINUE

Le correspondant spécial du « Daily Mail » en Afrique a fait une enquête sur cette question toujours d'actualité : « *Pourquoi la guerre continue-t-elle ?* »

Les civils répondent que la faute en est aux officiers ; ceux-ci en ont assez, de l'Afrique, et ils soupirent après le retour en Angleterre, le club, les bals, les sports.

Les officiers, eux, mettent la faute sur le dos du « pékin ». Si on n'avait pas laissé les civils revenir encombrer les champs d'or et tout gêner par leurs allées et venues, la guerre serait déjà finie.

— Ce sont les mulets, répond un autre.

— Pas du tout, affirme un quatrième, ce sont les bœufs, ou plutôt les malheureuses vaches attelées à notre train, qui font de nous des tortues à la poursuite d'un lièvre.

En désespoir de cause, le correspondant s'est adressé à un troupier d'un régiment gallois :

— Mon opinion ? a répondu le Tommy, mon opinion est que, si la guerre ne finit pas, c'est d'abord que les Boers ne veulent pas se laisser battre, et ensuite qu'ils ne consentent pas à se rendre.

Cette réponse est naïve, mais c'est la seule vraie, et elle explique non seulement pourquoi la guerre dure, mais aussi pourquoi elle peut durer encore longtemps.

LA FIEVRE TYPHOIDE DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Londres, 28 février. — De l'examen des listes quotidiennes des pertes, il résulte que la fièvre typhoïde suit une progression ascendante ininterrompue dans l'armée anglaise de l'Afrique du Sud. Le nombre des décès dus à cette fièvre était de 150 au mois de novembre dernier, de 251 en décembre, de 697 en janvier, et, pour les vingt premiers jours de février, il est déjà de 884.

Le soulèvement au Cap

Nous recevons de notre correspondant spécial de Londres de très curieux détails sur l'étendue de la rébellion dans la colonie du Cap. Les combattants boers possèdent, dans les régions montagneuses et à peu près inaccessibles du Roggeveld et du Komsberg, des réserves nombreuses d'hommes déterminés. On estime à 11 mille le nombre des Afrikanders qui, jusqu'à la fin de novembre dernier, avaient rejoint les burghers des deux républiques. Ce fait peut seul expliquer comment, malgré les incessantes captures annoncées, le nombre des belligérants ne diminue pas et semble même augmenter en proportion des besoins de la résistance.

Le président Kruger a dit : « Nous aurons toujours autant d'hommes armés, équipés, montés qu'il nous en faudra pour lutter. » Et encore : « Il aura autant de rebelles au Cap que nous aurons de fusils à distribuer. » Les événements semblent justifier ces paroles, qui parurent peut-être présomptueuses au moment où elles furent publiées.

Les villes du Cap les plus célèbres par les sièges qu'elles ont soutenus, au début de la guerre, celles dont on a loué le loyalisme inébranlable ont elles-mêmes fourni des recrues à Botha et à Dewet ! Ainsi, Kimberley, la ville des diamants et de M. Cecil Rhodes, a fourni 206 soldats aux ennemis de la Grande-Bretagne ; l'héroïque Mafeking illustrée par Baden-Powell, a envoyé 118 recrues aux burghers, et Barkly-West, la circonscription qui a élu M. Cecil Rhodes au Parlement du Cap, a détaché plus de neuf cents hommes pour prendre part à la guerre d'affranchissement.

Il n'y a donc encore aucun symptôme de pacification, et le système des blockhaus apparaît aussi inefficace que celui des camps de concentration.

La santé de Tolstoï

Pétersbourg, 28 février. — Tout à fait hors de danger, espère-t-on, Léon Tolstoï achèvera de se rétablir chez la comtesse Panine, à Gaspra, où la maladie le retient depuis de longs mois. On sait qu'après s'être blessé dans une chute qu'il fit vers la fin de l'automne, l'illustre écrivain souffrit d'une attaque de fièvre paludéenne, et qu'à peine convalescent la pneumonie, compliquée de pleurésie, le terrassait.

Les douleurs qu'eut à supporter le vieillard furent si violentes que les trois médecins, qui ne quittèrent guère son chevet ces dernières semaines, n'hésitèrent pas, pour les calmer, à employer la morphine. Les troubles du cœur, qui persistèrent durant toute la période dangereuse de la maladie — le 5/21 on désespérait de sauver le malade — furent combattus par la digitale et le camphre.

La pneumonie vaincue laisse cependant très affaibli le vieillard qui ne peut encore se soutenir et qui déjà, télégraphie-t-on de Yalta, parle de reprendre la besogne inetrrompue.

Conflit entre les Etats-Unis et la Turquie

LA RANÇON DE MISS STONE

Constantinople, 28 février. — Il y a de bonnes raisons de croire que le gouvernement américain entamera des démarches pour obtenir le remboursement de la rançon de miss Stone.

Il prétend, en effet, que la Turquie est responsable de la capture de miss Stone et de sa compagne, d'autant plus que cette capture a été effectuée en sol turc.

Il se pourrait que cette demande produisît des complications sérieuses, car la Turquie rejette toute la responsabilité sur la Bulgarie.

(VOIR NOTRE DERNIERE HEURE)

Faits Divers

HORS RÉGION

L'évêque escroc

LE MITRE GUERIN EN APPEL

Bourges, 28 février. — Hier est venue devant la cour d'appel, l'affaire de « monseigneur » Guérin, condamné à trois ans de prison pour escroqueries par le tribunal correctionnel de Châteauroux.

Après le rapport fait par le conseiller Choppy, le président, M. Plaisant, procède à l'interrogatoire du prévenu.

Me Lagasse présente la défense. Sans discuter la question de droit, il se borne à solliciter la réduction de la peine en faveur d'un vieillard qui a eu un passé honorable et qui est aujourd'hui victime de la fatalité. Il estime suffisante l'année de détention préventive qu'il a subie.

M. Maulmond, avocat général, réclame la confirmation du jugement de Châteauroux.

Me Richaud, avocat à Loudun, demande au nom de M. Robert, partie civile, l'allocation d'un franc de dommages-intérêts.

Après une réplique de Me Lagasse, la cour délibère, puis, après trois quarts d'heure de suspension, adoptant les motifs des premiers juges, mais estimant qu'il convient de tenir compte de son âge au prévenu, abaisse la peine à deux ans et accorde un franc de dommages-intérêts.

Ballottage de musiciens

Une étrange aventure. — Voyage à coups de bâton. — Pandore chef d'orchestre. — Pot-pourri de bagages. — A cheval sur deux pays.

Strasbourg, 28 février. — On mande aux journaux d'Alsace :

« Un groupe de quarante musiciens a été arrêté mardi, lorsqu'il voulut monter dans le train français de Pagny ; on leur remit le coût du billet pour Nancy et on les força à retourner en Allemagne. Les gendarmes allemands les obligèrent à retourner en France, mais la gendarmerie française les contraignit de nouveau à retourner en Allemagne en rejetant leurs bagages sur le territoire allemand et en les frappant avec des bâtons. Ces musiciens sont maintenant à la frontière entre deux lignes de gendarmes sans pouvoir continuer leur voyage ; ils ont des passeports suédois et prétendent venir de Christiana. »

DANS LA RÉGION

LE Crime mystérieux DE LA RUE GAMBETTA A LILLE

Notre enquête à Aire-sur-la-Lys et à Hirson — Le passé de Bouche. — La vérité sur le drame de l'Aisne. — Reprise de l'enquête. — Interrogatoires et confrontations.

EN MANIERE DE PREFACE

En vérité, « l'histoire d'un crime » ressemble assez aux romans-feuilletons découpés en tranches vives et servies, aux rez-de-chaussées de nos journaux, pour la dégustation lente et délicatement gourmande des lecteurs. C'est toujours : la suite à demain.

Nos lecteurs auraient tort de s'en plaindre. De cette « suite à demain » leur imagination s'exaspère ; leur plaisir — puisque hélas ! plaisir il y a — en est doublé.

Comment, du reste, pourrait-il en être autrement ? comment pourrions-nous leur servir d'un trait tous les détails d'une «affaire» ?

Un crime, c'est un roman vécu. Il faut que nous le vivions avant les lecteurs, et l'existence ne se vit pas en un jour.

De plus, si le reporter a le souci d'informer rapidement sa clientèle habituelle de tout ce qui se passe, il ne veut pas se faire l'indicateur de la police. Il ne veut pas, au moment où le châtiment des hommes va s'abattre sur un